

Classe de 2^{ème}/3^{ème} maternelle (M2M3A (girafes) et M2M3B (écureuils)) : fournitures scolaires

- 1 boîte de mouchoirs en papier
- 1 rouleau de papier essuie-tout
- 1 paquet de lingettes
- 1 photo format identité
- -1 paire de bottes au nom de l'enfant
- Des pantoufles de gymnastique au nom de l'enfant (**PAS de sac gym**)
- 1 cartable ou sac à dos léger (au nom de l'enfant) :
 - ° **sans** roulettes
 - ° pas de cartable destiné à l'école primaire
 - ° format pour mettre un cahier A5, les boîtes à tartines et de collations, une gourde

Le cartable sera apporté à l'école tous les jours même le mercredi.

Pour l'école maternelle exclusivement, vous pouvez venir déposer le matériel scolaire, le vendredi 25 août entre 8h15 et 8h45, en classe.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et espérons vous trouver en pleine forme en septembre.

Les institutrices des classes de 2^{ème}/ 3^e maternelle

Réunion des parents le lundi 4 septembre à 19H à la salle des fêtes.



Chers parents,

Ce petit mot a pour but de vous expliquer le fonctionnement des collations dans la classe des grenouilles

A l'initiative de l'association des parents, des collations communes sont organisées. Merci de prévoir la collation pour votre enfant la première semaine.

Les collations communes commenceront le lundi 4 septembre.

1. Les collations :

Chaque jour de la semaine, les enfants recevront la collation apportée par un enfant, la même pour tout le monde.

En effet :

Lundi et jeudi : légumes

Mardi et vendredi : fruits

- les fruits et légumes doivent être lavés et coupés en quartiers
- couper les raisins en grappes

- maximum 2 sortes par jour
- pas de soupe, de macédoine de fruits, de brochettes, de smoothies ni de yaourts (il n'y a ni réchaud, ni vaisselle en classe)

Mercredi : libre (collation consistante car la matinée du mercredi est longue)

ex : crêpes, biscuits, cake... portions individuelles et déjà déballées

(pas de chips, de pop corn, de glace...)

Étant école visant au zéro déchet, nous vous demandons de mettre la collation dans un contenant réutilisable.

Chaque jour, un parent aura la responsabilité d'amener la collation pour la classe, en respectant la nature des aliments imposés pour le jour qui lui a été attribué.

Nous nous permettons d'insister sur le fait que, si vous ne remplissez pas correctement votre rôle, toute la classe sera pénalisée par une absence de collation ce jour-là.

Soyez donc vigilants pour eux ! (**Même en cas d'absence de votre enfant, vous êtes responsable de la collation !**)

En ce qui concerne les anniversaires, votre enfant peut amener un **cake** nature ou au chocolat genre marbré (sans crème fraîche) avec des bougies le jour de son anniversaire et n'est donc pas obligé d'amener la collation habituelle.

Les enfants mangent la collation avec leur main.